

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 mai 2009**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire  
Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés  
Excusés : Jean BOURGEOIS, Raphaël GRANON  
Pouvoir de Jean BOURGEOIS à Jérôme FLON  
Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2009

### 1 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle le projet de règlement du service d'assainissement. Le conseil municipal n'ayant aucune observation à formuler, le règlement du service d'assainissement pour la commune de Montclar sur Gervanne est adopté à l'unanimité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres présents, **Approuve** le règlement du service d'assainissement annexé, **Donne** pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

### 2 - LOGEMENTS COMMUNAUX

L'indice de référence des loyers pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2008 a une variation annuelle de 2.83 %. Monsieur le maire présente un tableau récapitulatif une proposition des loyers pour les logements de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ces membres présents, d'appliquer sur chaque loyer de base l'augmentation en vigueur. Le montant de la location des dépendances et annexes est maintenu au montant de 2004.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres présents, **Décide** l'augmentation des loyers de base à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le montant de la location des dépendances et annexes est maintenu au montant de 2004. Les nouveaux montants de loyers sont les suivants :

	Loyer de base augmenté		Annexes		Montant total loyer
F5 – le village :	292.33	+	32.41	=	324.74 €
T2 – Vaugelas :	249.92	+	30.49	=	280.41 €
T5 – Vaugelas :	589.43	+	50.00	=	639.43 €

### 3 - Travaux 2009

La première partie de l'éclairage public du haut de Vaugelas est terminée. Il reste à finir cette partie du hameau par l'installation de deux lampadaires. Monsieur le maire remet à chaque membre de l'assemblée un devis pour cette opération. Après délibération, le conseil municipal accepte le devis à hauteur de 5 025.25 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres présents, **Décide** de retenir l'entreprise INEO pour terminer l'éclairage public de la partie haute du hameau de Vaugelas ; **Accepte** le devis de l'entreprise INEO pour un montant de 5025.25 € HT ; **Dit** que le montant des travaux sera prévu au budget 2010 ; **Sollicite** l'octroi des subventions les plus élevées possibles ; **Donne** pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

### 4 - ACTIONS SOCIALES

Suite à la loi de février 2007, l'action sociale pour les agents territoriaux a été rendu obligatoire. Elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Lors du budget une somme a été inscrite en précisant que le choix s'effectuerait dans l'année. Après étude de deux organismes d'actions sociales demande d'une estimation de cotisation pour l'année, et pour un service de prestations sociales quasi similaires, la commune adhère pour le moins disant, soit le FNASS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres présents, **Décide** d'adhérer au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale du personnel des collectivités locales et de leurs établissement (FNASS) ; **Dit** qu'une somme a été prévue au budget 2009 ; **Donne** pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## 5 - STATION D'EPURATION

### - CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION

Le département de la Drôme renouvèle son assistance en matière de conseils du service d'assistance Technique à l'exploitation des stations d'épuration. Le conseil municipal renouvelle cette convention pour trois ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres présents, **Accepte** la convention d'assistance technique auprès de la SATESE ; **Dit** que les sommes seront inscrites aux budgets ; **Autorise** le maire à signer la convention ; **Mandate** le maire pour la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

### - FORMATION « Fonctionnement et entretien STEP »

Le département de la Drôme, dans le cadre de la mission SATESE Interdépartementale organise des journées de formation destinées au personnel et aux élus des collectivités. Damien GIRY et Gilles BARTERNEL se proposent de suivre la formation.

## 6 - INFORMATIONS DIVERSES

### - Elections européennes

Elles auront lieu le dimanche 7 juin 2009 de 8h00 à 18h00. Le tableau des permanences est élaboré.

### - Maret / protection pont

Pour renforcer la sécurité au niveau du pont au quartier les Marets, le maire propose la pose de barrières. Il est également proposé la pose d'une buse pour élargir la route. Sera effectué en premier lieu, la pose d'une buse et ultérieurement celle de la barrière.

### - Voirie / entretien annuel

Monsieur le maire propose de recontacter l'entreprise de l'an dernier, à savoir Couttoulin. Accepté à l'unanimité.

### - Travaux 2010

Pour préparer la réunion de la dotation cantonale de cet automne qui abordera les travaux 2010. Il est proposé de continuer les travaux de la mairie par l'amélioration de l'isolation thermique du plancher et de poursuivre l'aire de stationnement du village. Des devis seront demandés pour ces opérations.

### - Table orientation

La table d'orientation de l'église Saint Marcel s'est détériorée. Jérôme FLON est chargé de regarder les matériaux supports envisageables.

### - Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

Monsieur le maire remet une information sur les MARPA et invite l'assemblée à réfléchir sur l'idée.

- Raccordement postal

Une réunion est programmée le 12 juin afin de finaliser la dénomination des voies ainsi que la numérotation.

- Voirie

Suite à la proposition de l'alignement des voies de la Grande Terre, il serait envisageable d'apporter des modifications au tableau de la voirie communale et notamment de classement et déclassement de voies. Une proposition plus développer sera proposée ultérieurement.

- Conduite d'eau potable

Suite à la constatation d'une fuite sur les conduites de Drôme Gervanne, des recherches sont menées par le syndicat. La perte en eau est d'environ 16m<sup>3</sup>/jour.

Actuellement, la commune utilise l'eau de ces sources.

- Dégâts orages 2008

L'entreprise Liotard est intervenue sur la voirie. Les travaux en rivière seront effectués à partir de fin juin. Nous sommes toujours en attente de la notification du taux de subvention de l'Etat.

- Scolarisation 2009/2010

Un point est fait sur les demandes de scolarisation auprès notre RPI Mirabel/Piégnos pour la rentrée de septembre 2009. Quatre inscriptions ont été validées.

- Compte rendu réunions

ADMR : Michèle EYRAUD nous confirme que le service de portage de repas fonctionne bien. Trois personnes de Montclar bénéficient du service

CCC : Le maire informe du comité de pilotage qui s'est déroulé concernant la crèche halte garderie. Il annonce à l'assemblée que la CAF se désengage de plus en plus. Par conséquent, les participations des collectivités seront plus élevées.

Point Public/Agence postale de Beaufort : Le maire informe que la poste de Beaufort va devenir une agence postale avec une ouverture de 15h/semaine. Il se pourrait qu'elle soit incluse dans le point public de Beaufort.

Fin de séance : 22h00